

<http://www.la-sociale.online/spip.php?article374>

# **Alerte ! Grace au virus le pouvoir organise la grande régression sociale !**

- Actualité -

Publication date: samedi 21 mars 2020

---

**Copyright © La Sociale - Tous droits réservés**

---

Le Président de la République avait annoncé « *c'est la guerre !* ». Il en avait appelé à l'unité nationale pour combattre le coronavirus. Fallait-il être naïf pour le prendre au mot ? Ou simplement humain ? La suite parle d'elle-même.

**Edouard Philippe** et la ministre du travail **Muriel Pénicaud** viennent de présenter au sénat le texte de loi pour « l'urgence sanitaire ». Il comprend une série de mesures qui, au prétexte de « *faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19* », constituent un arsenal contre les acquis sociaux fondamentaux.

En effet, le gouvernement se saisit de la situation de menace virale générale pour mettre en avant les mesures souhaitées par la finance et le Medef contre l'ensemble des salariés.

- limitation des congés payés ou du repos hebdomadaire.
- suppression des 35 h, la durée de travail pouvant être portée à 48 heures par semaine au maximum conformément au droit de l'Union européenne ».

Ces mesures sont sans limite de temps, pouvant être décrétées pour une période indéterminée après la fin de la crise. Il suffira au gouvernement de légiférer par ordonnance.

- Textuellement, il est stipulé que la future ordonnance, que le gouvernement aura trois mois pour prendre, soit jusqu'en juin, pourra ainsi « *modifier les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail* ».
- De même l'article 17 du projet de loi autorise le gouvernement à « *permettre aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger de droit aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical* ».

Ainsi, des sociétés comme **la SNCF, la RATP, Renault ou Air France**, pourraient être concernées. De même **le secteur de la santé** ignoré et maltraité depuis plus d'un an, en première ligne sans moyen de protection. Un comble !

Et ce gouvernement ajoute la lâcheté à la fourberie et l'ignominie en la personne de la ministre **Muriel Pénicaud** qui avait déjà exprimé sa volonté en pleine crise sanitaire de réprimer « les tirs au flanc » et qui explique, concernant ce texte de loi que « *par nature, ces mesures sont limitées à la durée de la crise sanitaire* », tout en refusant d'inscrire dans le texte une date de fin de validité.

Emmanuel Macron nous éclaire doublement :

- « *plus rien ne sera plus comme avant* » avait-il dit. Ses intentions sont claires.
- « *C'est la guerre* » avait-il précisé. En effet, pas contre le virus mais contre le peuple français.

Le confinement terminé, l'armée des salariés, ouvriers, indépendants, jeunes, retraités et autres ne manquera pas de se reconstituer... puisque sans attendre, de façon ignominieuse et nauséabonde, la guerre est déclarée.

**Jacques Cotta**  
**Le 21 mars 2020**